

## COMMUNIQUE DE PRESSE

02 mai 2022

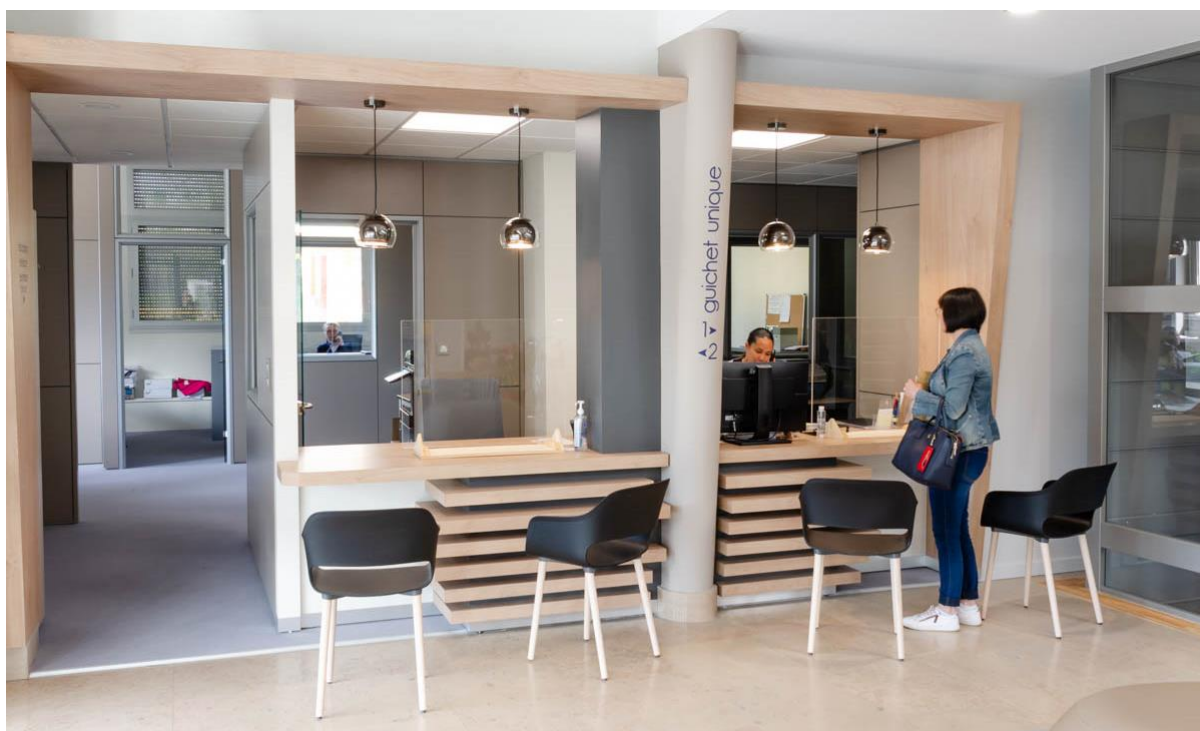
### Permanence fiscale au guichet unique

**Bellerive vous accompagne au quotidien avec de nouveaux services au sein du guichet unique.**

Dans le cadre de la campagne de déclaration de revenus 2022, une permanence fiscale sera assurée par les Services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

**Elle aura lieu le vendredi 13 mai de 9h00 à 12h00, au sein du guichet unique, en mairie de Bellerive.**

Attention, il faudra impérativement prendre rendez-vous auprès du Cabinet du Maire au 04.70.58.87.19.



*Le nouveau guichet unique accueillera la permanence de la Direction Départementale des Finances Publiques, le vendredi 13 mai 2022.*

#### **Bon à savoir :**

Des permanences juridiques avec Maître Nups sont également programmées le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois entre 8h30 et 12h00. Possibilité de prendre rendez-vous auprès du Cabinet du Maire au 04.70.58.87.19